



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**Rectorat de l'académie  
de Poitiers  
direction des services  
départementaux de  
l'éducation nationale  
de la Vienne**

**Cabinet**

ML n°2020\_184

Téléphone

05-16-52-67-03

Courriel

[cabinet.recteur@ac-poitiers.fr](mailto:cabinet.recteur@ac-poitiers.fr)

Adresse postale

22 rue Guillaume VII le

Troubadour

CS 40625

86022 Poitiers cedex

La rectrice de l'académie de Poitiers,

à

**Mesdames et messieurs les parents d'élèves**

Poitiers, le 8 avril 2020

Mesdames et messieurs,

Au regard des incertitudes sur les évolutions de la situation sanitaire, la perturbation dans l'apprentissage des élèves et la complexité d'organisation de nos examens nationaux, les examens de fin d'année en collège, lycée général et technologique et lycée professionnel doivent être adaptés.

En outre, après le retour des élèves en classe, l'enjeu principal sera de consacrer l'essentiel du temps aux apprentissages afin de limiter d'éventuels retards et de permettre une poursuite d'études au lycée et dans les formations du supérieur dans de bonnes conditions.

Le principe général des adaptations proposées est que l'ensemble des épreuves du diplôme national du brevet et du baccalauréat général, technologique et professionnel sont validées à partir des notes du livret scolaire, à l'exception de l'épreuve orale du baccalauréat de français qui est maintenue. La tenue de jurys d'examen des livrets apportera des garanties sur l'équité de traitement des candidats.

Nous vous invitons à lire la FAQ ci-jointe relative aux examens qui précise les modalités exactes pour chacune des épreuves, et qui est susceptible d'être actualisée.

Cette FAQ concerne le brevet, les épreuves du baccalauréat de Première, Terminale, les épreuves de l'enseignement professionnel, CAP, BEP et bac professionnel, ainsi que BTS. Vous pouvez également la retrouver mise à jour régulièrement sur le site du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse sur le lien suivant : <https://www.education.gouv.fr/bac-brevet-2020-les-reponses-vos-questions-303348>

Nous savons combien cette période est source d'inquiétudes et induit un grand nombre de questionnements, c'est pourquoi nous sommes à votre service pour répondre à vos interrogations et vous informer au mieux.

Très cordialement.

Bénédicte Robert

Rectrice de l'académie de Poitiers

Copie :

- Mesdames et messieurs les chefs des établissements du 2<sup>nd</sup> degré publics
- Mesdames et messieurs les directeurs des établissements du 2<sup>nd</sup> degré privés
- Mesdames et messieurs les Inspecteurs d'académie – Directeurs académiques des services de l'éducation nationale
- Monsieur le directeur diocésain